

« descend de ladicte croix Saint-Fons aux isles du Rosne ;
« et par laquelle voye Boveresse, nous transportasmes jus-
« ques esdites isles et par icelles isles jusques à l'eau du
« fleuve du Rosne, à l'entrée desquelles isles se finit et
« deffault ledit petit chemin ou voye Boveresse. Mais tous
« les dessuditz disoyent que ladicte terre et chastellenie de
« Béchevillain s'extendoit en tirant tout droit de ladicte voye
« Boveresse au travers desdites isles du fleuve du Rosne,
« au droit d'une grosse pierre ou rocher qui est outre ledit
« Rosne du cousté du royaume qu'on appelle Pierre-Beneiste.
« Disans tous... fors... Glaude de la Fontaine et Thienen
« Thevet, qui ont dit qu'ils ont oy dire que lesdites limites
« se finissent en tirant tout droit de ladicte voye Boveresse
« au Pont-Bretet qui est de présent submergé soubz le
« Rhône et qui est au-dessus de Pierre-Beneiste, comme ils
« dyent, un giect d'arc ou environ. »

Ces limites coïncident sur la presque totalité du parcours, avec les limites modernes des département du Rhône et de l'Isère ; mais, comme je l'ai dit en commençant, il y a des obscurités dès le début, et je ne saurais dire avec certitude où se trouvait le lac d'Oisel qui sert de point de départ. Oisel était d'ailleurs non pas seulement le nom du lac ou celui d'un lieu restreint, mais la dénomination d'un territoire assez étendu, puisque la ferme de l'Émeraude, située à 1,600 mètres du Rhône, était située dans le territoire d'Oisel. On a par conséquent une trop grande latitude pour chercher l'emplacement du lac de ce nom. Les limites actuelles, après avoir traversé la ferme de la Tête-d'Or, obliquent sensiblement au nord sur l'alignement de Montessuy. Or, ce n'était pas la direction des anciennes limites ; celles-ci se jalonnaient de l'autre côté du fleuve, sur les anciens fossés qui existaient avant la construction des remparts de la Croix-Rousse, sur les fourches patibulaires de Lyonnais et de